

Commune de

Neudorf

Lieu-dit

Rue de la

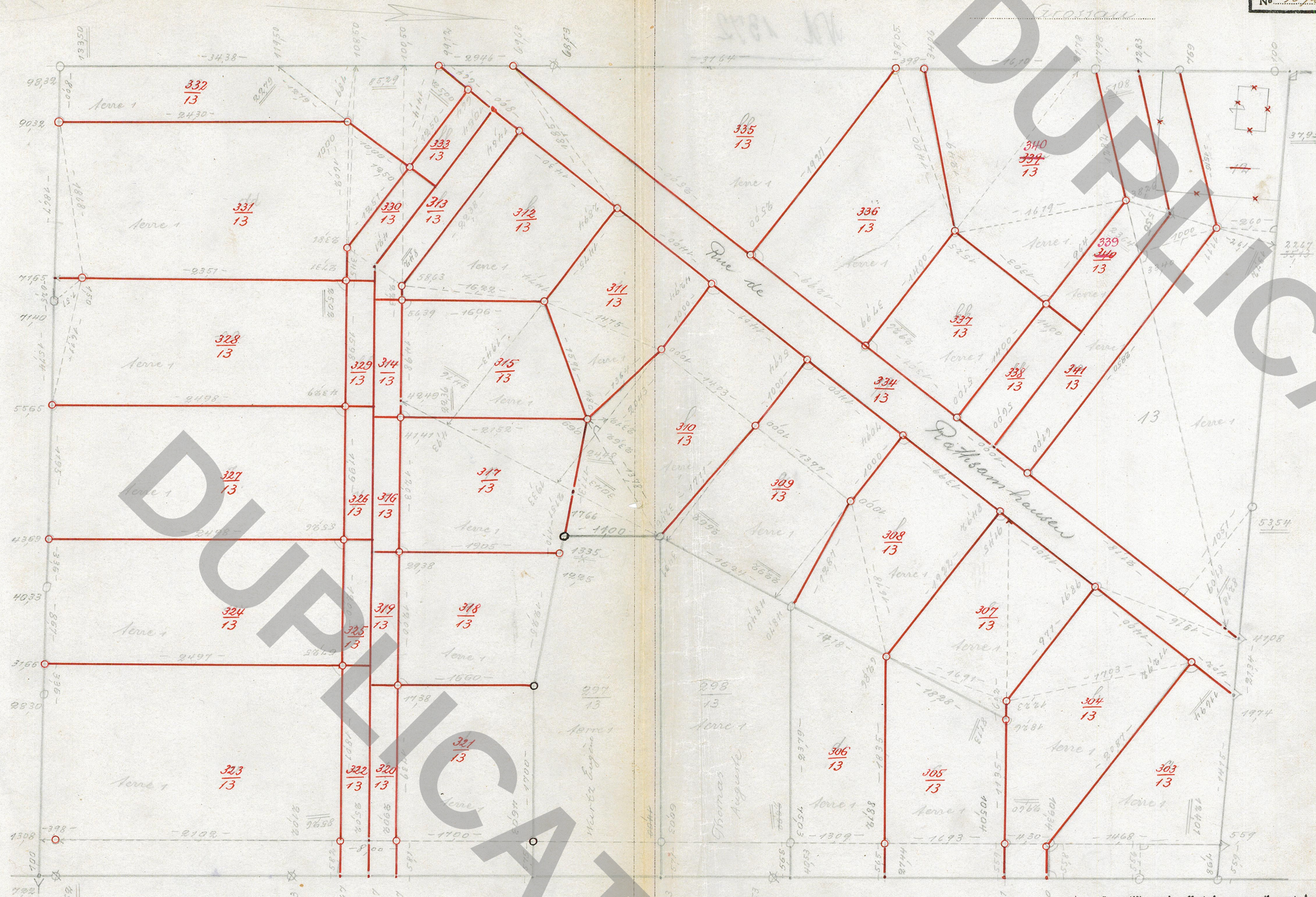
Section

91

Document d'arpentage

N° 1372

Le dessin ne doit pas dépasser ce trait.



Propriétaires de bâtiments 1° - 2°

Section

N°

- 1° A remplir seulement lorsque le fonds et les bâtiments appartiennent à des propriétaires différents.
- 2° Lorsque les divers étages appartiennent à des propriétaires différents, il devra être dressé des croquis de chaque étage avec indication de la situation, de la propriété et de l'affectation des parties de bâtiment.

Je certifie avoir effectué personnellement le lever de la nouvelle situation, après abornement préalable, et en avoir dressé le présent croquis sur le terrain le 17 et 18 juillet 1911.

Le géomètre diplômé

Le croquis a été comparé avec la carte de conservation et la minute de l'état de sections.

Le contrôleur du Cadastre

Commune de
Louis Sittler

Tous les parcelles appartiennent à Louis Sittler Louis

commune et son épouse née Louis